Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_062_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-062

Membres en exercice : 69 Présents : 64 Absents : 5 Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES CÔTES D'ARMOR (SDE22) – DESIGNATIONS

Lamballe Terre & Mer est membre du Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor *(SDE 22)*, qui regroupe l'ensemble des communes et intercommunalités du département. Il œuvre pour un aménagement solidaire du territoire sur les projets de distribution d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de télécommunications, sur les questions d'énergie et sur la mise en œuvre de la transition

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_062_DELIB-DE

énergétique.

Ce syndicat mixte exerce :

- La compétence obligatoire d'autorité organisatrice des missions de service public pour la distribution publique d'électricité : cette compétence est obligatoirement transférée par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat.
- En lieu et place, des adhérents qui lui en font expressément la demande, une ou plusieurs compétences optionnelles : Pour Lamballe Terre & Mer, il s'agit du gaz, de l'éclairage public *(investissement et maintenance)* et les infrastructures de recharges véhicules. Des compétences accessoires sont de fait transférées au Syndicat avec le transfert des compétences optionnelles s'y rapportant.

Le Syndicat exerce chacune des compétences transférées par ses adhérents dans les limites de leur territoire et de leurs compétences respectives. Le Syndicat exerce aussi, en propre ou sur demande de ses adhérents, des activités complémentaires qui sont l'accessoire normal et nécessaire des compétences obligatoires et optionnelles.

Il convient de désigner les représentants de Lamballe Terre & Mer, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, pour siéger au sein du collège Énergie en Territoires de Lamballe Terre & Mer *(un délégué et un suppléant par tranche commencée de 20 000 habitants sans que le nombre total de délégués ne puissent dépasser cinq pour les délégués titulaires et cinq pour les suppléants)*. Un des 4 délégués titulaires sera élu pour siéger au sein du Comité syndical. Le suppléant est attaché à un titulaire.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5711-1,
- La délibération n°2026-061 du 5 mai 2026, fixant les modalités de désignations dans les syndicats mixtes fermés et autres structures extérieures,
- L'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026, fixant les statuts du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor, entrant en vigueur à l'issue des élections municipales et communautaire de 2026,

<u>Après en avoir délibéré</u> :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNE pour siéger au collège Énergie en Territoires de Lamballe Terre & Mer :

<u>Délégués titulaires</u> :	<u>Délégués suppléants</u> :
1) Serge GUINARD	1) Jean-Luc GUYMARD
2) Yves RUFFET	2) Nicolas BESREST
3) Yvonnick GOUAULT	3) Gilles BOURRÉ
4) France LE DOUARIN	4) Daniel COMMAULT

- DESIGNE, parmi les délégués titulaires, Serge GUINARD pour siéger au Comité syndical du Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer